

Mot



**DU PRÉSIDENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ET LA VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE
DE L'ÉDUCATION, DES COLLÈGES
ET DE LA JEUNESSE**

Vous ouvrir l'hémicycle pour l'installation de la deuxième mandature du Conseil départemental des jeunes 71, c'est faire de vous des ambassadeurs de notre beau département.

C'est aussi vous permettre de vivre une expérience inédite dans la vie publique, mener des réflexions pour votre collège, mais aussi plus largement pour toute la Saône-et-Loire dans des thématiques qui vous intéressent.

La première session a été un vrai succès malgré le contexte et les contraintes sanitaires. Nous souhaitons que vous poursuiviez dans la même dynamique ces deux prochaines années !

André Accary

Président du Département de Saône-et-Loire

Mathilde Chalumeau

Vice-présidente chargée de l'éducation,
des collèges et de la jeunesse

Qui anime

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES JEUNES DU DÉPARTEMENT
DE SAÔNE-ET-LOIRE ?**

Les jeunes élus peuvent s'appuyer sur l'équipe de coordination du CDJ71 du Département de Saône-et-Loire, composée d'agents de la Direction des collèges, de la jeunesse et des sports. Elle est garante de l'avancée des travaux des commissions.

Les jeunes élus sont également accompagnés d'un référent adulte CDJ71 dans leur collège et de deux conseillers départementaux.

Déplacements, repas ?

PAS DE PANIQUE !

Le transport est organisé par le Département et les repas sont offerts. Tu recevras également une tablette numérique pour pouvoir travailler sur le projet proposé par ta commission.



Renseignements :

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
DIRECTION DES COLLÈGES,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Fabienne DAUVERGNE
Coordonnatrice du Conseil départemental des jeunes
du Département de Saône-et-Loire
cdj71@saoneetloire71.fr - 03 85 39 76 18

**POUR LES JEUNES
le DÉPARTEMENT agit !**



**DONNE VIE
À TES IDÉES**

TU ES EN 5^e OU 4^e, REJOINS LE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES JEUNES** MANDAT
2021 - 2023



C'est quoi

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES JEUNES DU DÉPARTEMENT
DE SAÔNE-ET-LOIRE ?

Lieu de réflexion, de discussion et d'apprentissage de la citoyenneté, le Conseil départemental des jeunes du Département de Saône-et-Loire (CDJ71) s'adresse aux collégiens de 5^e et/ou 4^e élus en binôme fille/garçon pour un mandat deux ans et leur permet d'**exercer des responsabilités d'élus tout en proposant et en réalisant des projets**, au bénéfice des Saône-et-Loiriens.

Tu travailleras en commission, avec d'autres jeunes élus provenant de ton bassin de vie, sur les thématiques de votre choix ou sur demande des conseillers départementaux jeunes :

- **CITOYENNETÉ**
- **ENVIRONNEMENT**
- **SOLIDARITÉ**
- **LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**
- **CULTURE**
- **SPORT**
- ...

Comment ça marche

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES JEUNES 71 ?

- Constitue un **BINÔME** fille/garçon de 5^e et/ou de 4^e pour un mandat de deux ans (2021/2022 et 2022/2023)
- Avec ton binôme, viens retirer le **DOSSIER DE CANDIDATURE** auprès de la vie scolaire.
- Vous présenterez votre **PROFESSION DE FOI** (motivations, projets) sur le support de votre choix : tract, lettre, affiche, etc.

L'ÉLECTION SE DÉROULERA AU SEIN DE TON COLLÈGE. POUR LE MODE DE SCRUTIN, SA DATE, VOIS AVEC LA VIE SCOLAIRE !

APRÈS L'ÉLECTION

- Élu pour **DEUX ANS**, tu devras faire signer une autorisation de participation au Conseil départemental des jeunes (CDJ71) par tes parents.
- Avec ton binôme, **VOUS VOUS RÉUNIREZ** sur le temps scolaire dans un collège du territoire et à l'Hôtel du Département à Mâcon, une **DIZAINÉ DE FOIS** tout au long du mandat :
 - **4 SESSIONS PLÉNIÈRES** dans l'hémicycle du Département à Mâcon*
 - **6 COMMISSIONS** dans un collège de ton bassin de vie : Autunois-Morvan, Bresse Bourguignonne, Chalonnais, Charolais-Brionnais, Creusot-Montceau et Mâconnais.*

* Les dates des sessions plénières et des commissions pourront être modifiées en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Être élu, C'EST DU SÉRIEUX

Le CDJ71 te donne la possibilité de :

- **REPRÉSENTER** ton collège et tous les élèves,
- Savoir faire preuve d'**ÉCOUTE**,
- **ÉCHANGER** avec les autres collégiens, les conseillers départementaux, les agents du Département, les représentants de l'Éducation nationale, etc,
- Réaliser des **PROJETS**,
- Faire des **RESTITUTIONS** auprès de tes camarades.

Dès que vous êtes élus, toi et ton binôme, **vous vous engagez à venir à toutes les commissions ainsi qu'aux sessions plénières** qui auront lieu pendant le temps scolaire.

Mais pas de panique : un référent adulte CDJ71 de votre collège vous accompagnera durant toute la durée du mandat. L'équipe de coordination du CDJ71 organisera chacune des rencontres et sera garante de la bonne avancée des travaux.

**DONNE VIE,
À TES IDÉES**